

PRÉFET DU JURA

CABINET DU PREFET

Service départemental d'incendie et de secours
du Jura

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Arrêté n°A 2017- 1171 n°33-2017-10-01-001

OBJET : Arrêté portant dissolution d'un corps communal de sapeurs-pompiers desservant un Centre de Première Intervention

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article R 1424-37 ;
- VU l'arrêté préfectoral portant création du corps communal de sapeurs-pompiers de CHAUX-DES-PRES ;
- VU l'arrêté préfectoral n° DCTME-BCTC-2015-1214-001 du 14 décembre 2015 prononçant la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de NANCHEZ ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la commune nouvelle de NANCHEZ en date du 30 mars 2017 ;
- VU l'avis du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours en date du 29 août 2017 ;

A R R E T E

- Article 1^{er} : Le corps communal de sapeurs-pompiers de CHAUX-DES-PRES est dissous à compter du 1^{er} octobre 2017.
- Article 2 : La présente décision met fin d'office à tous les engagements et nominations en cours des sapeurs-pompiers de tous les grades.
- Article 3 : Les missions dévolues précédemment au corps de sapeurs-pompiers seront confiées au corps intercommunal de PRENOVEL-LES-PIARDS et au centre d'incendie et de secours de SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX.
- Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5 : Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Jura, Monsieur le Maire de NANCHEZ, Monsieur le Président du syndicat intercommunal de PRENOVEL-LES-PIARDS et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Montmorot, le - 1 OCT. 2017

Le Préfet,



Richard VIGNON